



Bruyères le 24 Août 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA
AU SALON DE L'HÔTEL DE VILLE
LE MERCREDI 31 AOUT 2016 à 20 heures

ORDRE DU JOUR

- * *Installation d'une conseillère municipale*
- * *Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'Article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales*
- * *Commissions municipales – Désignation de membres*
- * *Finances – Admissions en non-valeur*
- * *Finances – Remboursement d'achat en ligne*
- * *Finances – Redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public*
- * *Finances – Attribution de primes - Stagiaires Bafa*
- * *Association « Centre Informatique Audiovisuel Hubert Curien & Canal 8 » - Passation d'une convention de mise à disposition de personnel communal et de locaux*
- * *Convention avec le Conseil Départemental des Vosges – Autorisation d'exécution des travaux de réfection de trottoirs sur les routes départementales 423 et 44*
- * *Convention avec ENEDIS – Cession d'appuis*
- * *Urbanisme – Cession de terrain AVSEA*
- * *Urbanisme – Recodification du Code de l'Urbanisme*
- * *Personnel territorial – Mise en place du temps partiel au sein de la commune de Bruyères*
- * *Personnel territorial – Journée de solidarité*
- * *Personnel territorial – Plan de formation*
- * *Personnel territorial – Règlement intérieur*
- * *Questions diverses*



Le MAIRE,

Yves BONJEAN